

## Résultats des comptages de vitesse

- Le comptage a eu lieu la semaine 21 (du 17 au 24 mai 2004). Installé correctement, cet appareil a permis de mesurer la vitesse avec précision. Veuillez noter que les quantités indiquées ne signifient pas le nombre de passages de véhicules, mais celui des mesures effectuées, et qui sont d'un même ordre de grandeur.
- Les résultats sont résumés dans un aperçu comprenant tous les emplacements (voir feuille suivante). Les sites individuels, documentés séparément, peuvent être consultés au bureau communal. L'encart « Résultats » indique le total des mesures pour l'emplacement en question, la quantité en dessous de la limitation, celle pour certains groupes de vitesses, la vitesses moyenne, ainsi que la vitesse V85 (85% des véhicules circulant à une vitesse inférieure ou égale à V85, 15% des véhicules ont dépassé cette vitesse).
- Pour les 5 emplacements choisis, l'analyse donne les résultats suivants :
  - ✓ La vitesse V85 se situait en dessous de la vitesse maximale tolérée (la limitation légale plus une marge de tolérance de 5 km/h) ;
  - ✓ La vitesse moyenne se situait également en dessous de la limitation légale, et ne présente ainsi pas de problèmes aux sites étudiés ;
  - ✓ En fonction de l'emplacement, il y a eu de 0.0 à 3.4% des véhicules qui ont dépassé les 55 km/h et de 0.0 à 3.4% les 50 km/h, comme le montre l'aperçu annexé des analyses ;
  - ✓ Il n'y a pas eu de dépassement extrême (30 km/h et plus au-dessus de la limitation). De tels dépassements pourraient représenter un danger potentiel important.
- Conclusion : Relativement aux limitations de vitesses actuelles, nous considérons ces résultats comme favorables, ce qui peut certainement être attribué en partie à l'influence positive de l'Inforadar. Sur la base des mesures de vitesse uniquement et sans indications sur des situations dangereuses il n'y a apparemment pas d'indice démontrant un déficit de sécurité.

## Fête du 1<sup>er</sup> Août

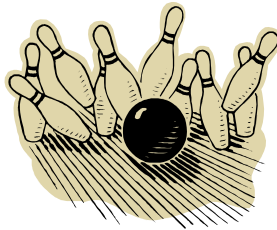
- En cette année 2004, notre commune organise à nouveau la Fête Nationale au lieu habituel, soit devant le pilier public.
- Le feu se fera sur le champ de colza de M. Eric Dubey, direction Montbrelloz, après le compost à gazon. Vous pouvez profiter de l'occasion qui se présente pour apporter au feu, tous matériaux qui se brûlent (bois, papier, carton, branches d'arbres et d'arbustes, etc.).
- **Nous vous recommandons la plus grande prudence lors de l'utilisation des feux d'artifice, uniquement sur la place du feu.** Par respect pour le voisinage (personnes âgées, familles avec petits enfants, animaux domestiques), nous vous rappelons que la fête se déroule le 1<sup>er</sup> Août et non une semaine avant et deux semaines après.
- Comme d'habitude, les habitants de Sévaz auront droit à leurs prestations gratuites (saucisses, boissons non alcoolisées).
- **Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 1<sup>er</sup> août 2004, sur la place de fête, dès 20h00.**



## Divers

- Cartes de réduction bowling

Les cartes de réduction de 50% qui arrivent à échéance peuvent être renouvelées. Les personnes intéressées sont priées de les demander au bureau communal. Encore merci à la Direction du Bowling pour ce geste très apprécié.



- Heures d'ouverture du bureau communal

Nous vous rappelons que le bureau communal est ouvert tous les mercredis de 14h00 à 16h45, ainsi que chaque 2<sup>ème</sup> mercredi du mois, de 18h30 à 19h30.

Nous vous informons d'ores et déjà que le bureau communal sera fermé, pour cause de vacances, durant la période suivante :

**La semaine du 9 au 15 août 2004**

En lieu et place du mercredi 11 août, le bureau communal sera ouvert le mercredi 4 août 2004, de 18h30 à 19h30.

Nous vous remercions de votre compréhension et

**vous souhaitons un bel été  
et d'agréables vacances.**

Avec les cordiales salutations du Conseil communal.